



COMMUNIQUE DE PRESSE

TENNIS

YANNINA WICKMAYER ET XAVIER MALISSE FONT APPEL AUPRES DU TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT (TAS)

Lausanne, 18 novembre 2009 - Les joueurs de tennis belges Yanina Wickmayer et Xavier Malisse ont fait appel auprès du Tribunal Arbitral du Sport (TAS) de deux décisions rendues par le Vlaams Doping Tribunal de Gand, Belgique, dans lesquelles les joueurs ont été reconnus coupable d'une violation de l'article 2.4 du Code Mondial Antidopage (*Violation des exigences applicables en matière de disponibilité des sportifs pour les contrôles hors compétition*).

Le Tribunal antidopage a déterminé que Mlle Wickmayer n'avait pas rempli ses obligations concernant la transmission d'informations sur sa localisation à trois reprises pendant l'année 2009 et lui a infligé une suspension d'une année. Concernant M. Malisse, le tribunal a conclu qu'en 2009, celui-ci avait commis trois «*manquements à l'obligation de transmission d'informations sur sa localisation*» et l'a suspendu pour une année.

Dans leurs appels au TAS, les athlètes demandent l'annulation des décisions prises par le Vlaams Doping Tribunal. Les procédures devant le TAS seront menées conformément au Code de l'arbitrage en matière de sport et, en principe, une décision finale sera rendue dans un délai de quatre mois.